



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion Mardi 23 août 2022 à 14h30, au Kyriad Mirande

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD

Présents : Patricia BEAURENAUD - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Jean-François GONDELLIER (partiellement) - Pascal HINDERCHIETTE (vice-président district Saône et Loire) - Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Jacques QUANTIN - Alain RICHARD - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Françoise VALLET

Assistent à la séance : Nicolas VUILLEMIN - Sébastien IMBERT

Excusés : Haithem ZAIED (représenté par Pascal HINDERCHIETTE) - Vincent SZMATULA - Jean-François GONDELLIER

1 – ORGANISATION RH ET COMMUNICATION

Christian Perdu évoque la situation RH et présente l'arrivée des nouveaux collaborateurs de la ligue. Tous les postes ont été pourvus.

Une communication sur la nouvelle organisation et une présentation des nouveaux collaborateurs sera faite très rapidement :

- En interne (salariés, élus et membres de commissions) à l'aide d'une nouvelle newsletter interne
- En externe par la mise en ligne dans la rubrique « personnel » du site internet de toute ces modifications et par une information aux clubs dans la newsletter.

Une journée de cohésion pour le personnel est programmée le 21 septembre. Les membres du Burex participeront à cette journée.

Le samedi 26 novembre est retenu pour une présentation de la Ligue et du site pour les élus, les membres de commission et des anciens membres.

2 – POINT AGENDA DU 2EME SEMESTRE

Daniel Fonteniaud présente les modifications apportées à l'agenda.

Un point sur les dates des AG District est aussi fait et elles sont notées dans l'agenda.

- vendredi 7 octobre 2022 : AG des districts du Doubs-Territoire de Belfort et Saône et Loire
- Samedi 15 octobre 2022 : AG du district de la Nièvre
- Jeudi 10 novembre 2022 ; AG du district de l'Yonne
- Vendredi 18 novembre 2022 : AG du district du Jura
- Samedi 26 novembre 2022 : AG du district de Côte d'or
- Samedi 7 janvier 2023 : AG du district de Haute-Saône.

3- CHAMPIONNATS FEMININS

Selon la proposition de la commission sportive le bureau décide :

- De reconstituer un groupe de R1F à 12 équipes pour la saison 23/24 et de ne pas changer la réglementation en vigueur. Ceci engendrera 3 montées de R2F en R1F, en fin de saison 22/23.
- Le championnat R2F de la saison 22/23 se déroulera de la façon suivante :
 - ➔ 1 phase automne avec 4 groupes de 5 équipes (rappel).
 - ➔ 1 phase printemps R2F élite de 10 équipes réparties en 2 groupes élités de 5 équipes et une R2F de 10 équipes réparties en 2 groupes géographiques de 5 équipes.
- A l'issue de la saison 22/23, 4 équipes seront reléguées des 2 groupes géographiques R2F de la phase printemps en D1.
- 5 équipes accéderont de D1 en R2F réparties de la manière suivante, après échange entre les membres du Bureau : 1 équipe District du Jura, 1 équipe de l'interdistrict CO/SL/Nièvre/Yonne et 3 équipes de l'interdistrict HS/DTB
- Saison 23/24, la R2F sera composée de 18 équipes réparties en 3 groupes de 6 équipes. (Application de la décision du CA du 2 juillet 2023 annexe 3).

4- PROPOSITION DE NOUVELLE PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS REGIONAUX

Daniel Fonteniaud présente la réflexion issue du groupe de travail sur la réforme des championnats régionaux, qui sera présentée dans 3 réunions clubs programmées en visioconférence le :

- Vendredi 26 août à 18h30
- Lundi 29 août à 18h30
- Lundi 5 septembre à 18h30

Il précise que les présidents de District et/ou les membres de leur commission seniors peuvent participer à l'une de ces réunions, en prenant contact avec Anissa Giton pour qu'elle leur fournisse le lien de connexion.

5- ARBITRAGE R3

Un point sur les procédures et effectifs est fait avec l'ensemble des Présidents de Districts.

Les Présidents de District s'engagent à faire leur possible pour désigner des arbitres assistants sur les compétitions de R3, en privilégiant une désignation par match (l'équipe recevant ayant plus de facilités que l'équipe visiteuse à désigner un dirigeant assistant).

La situation sera réexaminée à la mi-octobre.

6- ½ FINALE COUPE GAMBARDELLA : RACING BESANÇON

Le Bureau valide la proposition du Racing Club Besançon pour candidater à l'organisation des ½ Finales de la coupe Gambardella. Les services administratifs de la ligue vont prendre contact avec le club pour finaliser le dossier de candidature. (La LFA vient de fixer la date limite des candidatures pour l'organisation des phases finales des compétitions nationales au 24 octobre 2022).

7- POINT SUR LES LICENCES

La situation statistique présentée manquant de fiabilité, il est demandé qu'un état basé sur le même outil statistique utilisé par la Ligue de Normandie soit présenté au CA du 2 septembre.

8- FAFA

8.1 SCHEMA TERRITORIAL

Daniel Fonteniaud rappelle que le schéma territorial doit être rempli rapidement en concertation avec les Districts et sera envoyé pour début septembre à la LFA.

8.2 ORGANISATION LIGUE

Daniel Fonteniaud, présente la nouvelle organisation pour l'ensemble des FAFA et les ANS. Il remercie très sincèrement Hubert Pascal pour son implication dans la gestion du FAFA cet été dans cette période de transition. Il a accepté de rester l'élément référent sur l'ensemble du FAFA équipement et transport.

8.3 JOURNEE D'ACCOMPAGNEMENT/FORMATION FEDERALE

Daniel Fonteniaud évoque l'organisation d'un séminaire/formation Stadium et FAFA le 27 septembre prochain à Dijon, en présence des membres salariés et élus de la LFA. Cette dernière, en date du jour demande un report. Nicolas Vuillemin est en charge de ce dossier.

9- MODIFICATION DE LA PROCEDURE DES CANDIDATURES AUX FIA

A la demande des Présidents de District, un point est fait sur la nouvelle procédure d'inscription.

Une communication sera faite sur Yparéo, qui le nouvel outil qui gère l'ensemble des inscriptions : application intégrée dans portail clubs.

Pour les candidats arbitres non licenciés, c'est la Ligue qui attribue un n° qui deviendra ultérieurement le n° de licence.

Dans le cadre des FIA organisées par la Ligue, une communication des inscriptions, puis des résultats sera faite à destination des districts.

10- REGLEMENT INTERIEUR POLE ESPOIR

Les 2 règlements intérieurs du pôle espoir, respectivement pour la promotion 16 et la promotion 17 de la saison 22/23, sont validés à l'unanimité. (Annexe n°1)

11- PRESENTATION SERVICE AUX CLUBS

Patricia Beaurenaud et Amandine Menigoz font une présentation du nouveau pôle « service aux clubs » de la ligue.

12- QUESTION DIVERSE

Groupe de travail sur les indemnités d'arbitrage :

Une réunion était prévue le 22 août mais n'a pas eu lieu. Daniel Fonteniaud envoie rapidement le compte-rendu de la réunion du 30 juin dernier et le tableau de l'évolution des indemnités.

Les Districts se positionneront rapidement sur la mise en œuvre de ces propositions.

Une réunion sera programmée si nécessaire.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI